

COMITE SYNDICAL du mercredi 3 juillet 2013 à 18h

PROCES VERBAL

M Daniel Martin, Président du SIVU des Grosnes et du Sornin, a répondu favorablement à l'invitation du SIEVA et M le Président le remercie de sa présence.

Il est rappelé que M Martin sera invité à chaque comité traitant de la vente d'eau en gros et de la sécurisation en eau potable car le SIVU des Grosnes et du Sornin achète entre 100 000 et 150 000 m³ d'eau potable par an au SIEVA et de ce fait est directement concerné par le projet de sécurisation du syndicat.

Monsieur le Président demande à l'assemblée la possibilité d'ajouter un point à l'ordre du jour ; concernant l'augmentation des cotisations URSSAF à budgétiser sur 2013.

Le comité approuve à l'unanimité cette modification d'ordre du jour.

1. DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE

Il est expliqué à l'assemblée la décision d'augmentation des cotisations URSSAF qui nécessite une décision modificative sur le budget 2013.

M Le Président s'étonne de cette augmentation de charges subite, qui n'a pas fait l'objet d'une grande communication à l'avance.

Il est demandé le détail du calcul des charges supplémentaires car le montant paraît important.

Mme Nesme précise que le percepteur a demandé la DM et qu'elle a vérifié les taux (idem Lantignié et Com. Beaujeu).

Il est proposé :

- Soustraire 4000 euros du chapitre 11 charges à caractère général
- Ajouter 4000 euros au chapitre 12 Charges de personnel et assimilés

L'assemblée, après délibération, décide à l'unanimité :

- D'Accepter la proposition de décision modificative ci-dessus

2. DÉGRÈVEMENTS

Le comité est informé des dossiers de dégrèvements analysés en bureau.

Il est évoqué la problématique des dégrèvements sur des volumes très faibles et il est décidé de prévoir à l'ordre du jour d'un prochain comité une réflexion quant à un minimum de volume de dégrèvement.

Le cas particulier de la résidence Pasteur à Cercié est évoqué car le syndicat craint un problème important de construction étant donné le nombre de demandes de dégrèvements important qui se succèdent.

Il est prévu d'écrire un courrier au bailleur HBVS pour l'alerter de cette situation anormale afin qu'il mette en œuvre les dispositions nécessaires.

3. APPROBATION PV DE LA DERNIÈRE SÉANCE

M Le Président propose à l'assemblée délibérante d'approuver le Procès-Verbal de la séance du **11 avril 2013**.

Pas de remarque il est approuvé à l'unanimité.

4. RAD 2012 LDE ET RPQS AEP 2012 SIEVA

Monsieur le Président donne la parole à M Jean Jacques Sarkissian de la Lyonnaise des Eaux pour la présentation du rapport annuel du délégataire.

Les délégués demandent des précisions au fil de la lecture.

Le document de présentation est annexé au présent PV et conformément à la demande des délégués sera transmis aux communes adhérentes.

Il est précisé que suite à la loi Warsmann sur les surconsommations accidentelles et à la délibération du syndicat plus protectrice il est nécessaire d'actualiser le règlement du service en conséquence.

M Le Président demande à LDE de transmettre le règlement actualisé pour qu'il soit présenté lors d'un prochain comité pour être approuvé.

M Sarkissian détaille la réforme construire sans détruire qui aura des répercussions lourdes dans les marchés de travaux car les contraintes sont importantes et les frais de récolement vont augmenter en conséquence.

Un point particulier est fait sur la nécessité de respecter les règles de sécurité lors des travaux et d'avoir recours à un coordonnateur sécurité et protection de la santé lorsque la réglementation le prévoit et dans les autres cas d'établir un plan de prévention.

Monsieur le Président précise que le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'eau potable a été rédigé en interne et qu'il reprend pour l'essentiel les indicateurs du rapport du délégataire afin de les présenter conformément à la réglementation.

Il est rappelé que les RPQS eau potable sera transmis à chacune de nos communes pour le présenter en conseil municipal avant la fin de l'année 2013.

Parallèlement le syndicat transmet un exemplaire des RPQS à la Préfecture et à la DDT comme l'exige la réglementation.

Un point particulier est fait sur la dette du syndicat qui arrive à extinction et l'intérêt de réemprunter pour lancer les investissements budgétés.

Monsieur le Président demande au comité de passer au vote sur le RPQS eau potable pour l'exercice 2012.

Le comité après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- De prendre acte de la présentation des rapports sur le prix et la qualité du service de l'eau potable
- D'approuver les rapports sur le prix et la qualité du service de l'eau potable pour l'exercice 2012
- De transmettre ces rapports à nos 15 communes membres
- De transmettre ces rapports aux services de l'Etat, notamment la Préfecture du Rhône
- D'informer le public de la mise à disposition de ces rapports par voie d'affichage

5. MARCHÉ DE TRAVAUX EAU POTABLE

Il est rappelé à l'assemblée que pour la réalisation des travaux d'extension, de renforcement et de renouvellement des canalisations d'eau potable, le syndicat dispose d'un marché à bons de commande qui prendra fin très prochainement.

Il est donc indispensable de prévoir, dès à présent, le lancement d'une nouvelle procédure afin d'anticiper les prochaines échéances.

La méthode de l'appel d'offre restreint est proposée à l'assemblée afin de sélectionner les entreprises les plus compétentes et qualifiées possibles.

Il est proposé à l'assemblée :

- De lancer la consultation pour les travaux d'extension, de renforcement et de renouvellement de canalisations d'eau potable
- De choisir la forme du marché à bons de commande pour une période annuelle, reconductible éventuellement 3 fois
- De décider du mode de dévolution de l'appel d'offres restreint
- De préciser que les avis de publicité seront publiés conformément aux règles du code des marchés publics

6. POINTS D'INFORMATIONS

Schéma directeur et étude sécurisation

M le Président transmet la parole à son Vice-Président Serges Fessy pour faire le point sur le schéma directeur eau potable et l'étude sécurisation.

M Serges Fessy rappelle au comité l'achèvement du schéma directeur, le fait qu'il reste encore des points de programmation à trancher (Fontbel, Suppression de réservoirs,...).

Il est précisé que les cartes de dessertes ont été transmises aux communes et que les observations doivent être adressées au syndicat.

Les communes Beaujeu, Régnié Durette, Chénelette et Lantignié ont listés quelques anomalies, notamment des colonnes d'eau qui n'apparaissent pas ce qui laisse croire que certaines habitations ne sont pas alimentées alors que ce n'est pas le cas.

M Serges Fessy synthétise l'avancement de l'étude de sécurisation de l'eau potable en Beaujolais (BRL) avec principalement la réunion du 3 juillet 2013 – 9h30 à Belleville.

Il est précisé que l'avancement n'est pas très aisé car certaines collectivités ne s'engagent pas clairement ; or le Département est très clair sur ce point il aidera si la volonté est forte et collective.

M Serges Fessy précise que le projet de sécurisation que le syndicat a lancé depuis de nombreuses années a été pris en compte complètement par l'étude et par conséquent l'intérêt pour le syndicat est de pouvoir récupérer des aides financières via le levier « sécurisation ».

M Daniel Martin, Président du SIVU des Grosnes et du Sornin, confirme ce point et œuvre aussi pour faire avancer ce dossier et qu'il lui paraît important d'aboutir car l'enjeu financier est réel et important et se connaîtra sur le prix de l'eau.

Le comité est informé qu'une prochaine réunion spécifique est programmée à Arnas.

Diagnostics de 8 réservoirs

Le comité est informé que le diagnostic des réservoirs est en cours par la société CONCRETE selon le planning ci-dessous :

	A	B	C	DE	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z	AA	AB										
1	Réservoirs																																				
2				14 juin 13	15 juin 13	16 juin 13	17 juin 13	18 juin 13	19 juin 13	20 juin 13	21 juin 13	22 juin 13	23 juin 13	24 juin 13	25 juin 13	26 juin 13	27 juin 13	28 juin 13	29 juin 13	30 juin 13	1 juillet 13	2 juillet 13	3 juillet 13	4 juillet 13	5 juillet 13	6 juillet 13	7 juillet 13	8 juillet 13	9 juillet 13	10 juillet 13	11 juillet 13	12 juillet 13					
3																																					
4																																					
5																																					
6																																					
7																																					
8																																					
9																																					
10																																					
11																																					
12																																					
13																																					
14																																					
15																																					
16																																					
17																																					
18																																					

Pour information les conclusions du diagnostic du réservoir des Monnets montre que des travaux estimés à 83 k€ ttc sont nécessaires.

Une présentation complète sera faite en bureau puis présentée en comité lors d'une prochaine réunion.

Usine de traitement de Taponas

Il est rappelé que le PC a été déposé en février 2013 et qu'il est prévu 1 an d'instruction.

Monsieur le Président informe le comité de l'importante difficulté qui est apparue par rapport au site classé Val de Saône et principalement l'avis défavorable de principe de la DREAL qui est rapporteur du dossier auprès de la commission des sites qui doit formuler un avis à destination du ministère de l'environnement sur l'autorisation ou pas de bâtir la station de traitement.

Le déroulement de la réunion en Sous-Préfecture du 19 juin 2013 est évoqué avec le comité, principalement la position de principe de la DREAL que le syndicat condamne sévèrement.

Lors de cette réunion a été présentée les raisons du choix du site d'implantation et les critères qui font que c'est le seul site viable.

Il est vrai que le volet paysager et intégration paysagère de l'architecture du PC était bien trop sommaire au vu de l'enjeu site classé qui n'a pas été traité à sa juste valeur ; c'est pourquoi le syndicat a demandé à la Lyonnaise des Eaux (maître d'ouvrage concessif) d'établir un dossier complémentaire spécifique afin de « mieux » vendre le projet et la réelle plus-value qu'il amènera au secteur (cheminement pédestre, création d'un point de vue, pédagogie liée à la production d'eau potable,...).

Il est précisé que les services de la DDT (M Lefèvre et Mme Calendra) et M le Sous-Préfet nous apportent un soutien important et apprécié.

Pour l'instant il est prévu :

- Etablir le dossier complémentaire et le transmettre aux services instructeurs
- Proposer une visite du site aux services concernés via la Sous-Préfecture
- Rester mobiliser jusqu'à la commission des sites où une délégation du syndicat ira défendre ce projet d'intérêt général

Le comité sera informé à chaque séance de l'avancement de ce dossier.

Travaux

Monsieur le Président transmet la parole à Safège qui présente l'avancement des travaux (confer support annexé).

Subventions

Le comité est informé que la construction de l'avenant au contrat pluriannuel avec le Département est en cours et que le travail se fait en coordination avec Mmes MICOULAZ et GAUDET avec quelques précisions à apporter (confer courriel ci-dessous) :

Vous avez transféré ce message le 25/06/2013 11:29.

De : GAUDET Elisabeth <Elisabeth.GAUDET@hone.fr>
À : sieva.beaujeu@free.fr; morel@belleville.mairies69.net
Cc : MICOULAZ Agnès; YOUSSEOUFIAN Raphaël
Objet : SIEVA contrat 08.15 avenant n°1

Date: mer. 12/06/20

Message : proposition échéancier 13 juin 2013.pdf (#92 Ko)

Bonjour,

Vous trouverez en pièce jointe une nouvelle proposition d'échéancier pour l'avenant n°1 au contrit 2008 - 2015.
Cependant il nous manque des éléments pour finaliser cet avenant :

opération n°7 : traitement de l'eau de la source de Fontbel : merci de nous transmettre le chiffrage prévu dans le schéma directeur, si la solution du traitement de la source de Fontbel est définitivement retenue .
Si un renforcement des canalisations est prévu après un arrêté définitif de prélèvement à la source de Fontbel le montant des opérations ne sera pas le même.

opération n°13 : réhabilitation du génie civil des ouvrages : faire une nouvelle demande de prorogation jusqu'en 2014 si vous n'avez pas de demande de paiement à faire maintenant

opération n°17 : participation SIEVA aux travaux de l'usine de traitement + canalisations de rejet / liaison réservoir pour déterminer la subvention du département à ces travaux il nous faut savoir comment le syndicat participera à ces travaux (convention, quel sera le montage juridique ?)

opération n°19 : création canalisations pour l'usine (rejet en Saône / liaison réservoirs) : ces travaux sont subventionnés au même taux que l'opération n°17, on peut donc regroupés les deux opérations.

opération n°20 : télérelève : il n'est possible d'inclure cette opération dans l'avenant sans avoir plus de précisions techniques sur ces travaux que quoi s'agit - il ?

Cordialement

Elisabeth GAUDET
Assistante de direction
MDR BEAUJEU
04 74 69 55 14

Dès sa finalisation, l'avenant sera présenté au comité.

Bâtiments

Le comité est informé que l'entreprise Vincent a été retenue pour réhabiliter les façades du réservoir de Pizay, à ce jour la date de démarrage des travaux n'est pas connue.

Communication

M Le Président transmet la parole à M Gérard Violon qui préside la commission communication.

Le logo est présenté au comité avec les éléments ayant servi à sa création :

- L'aspect cycle pour le cycle de l'eau
- L'acronyme sieva fortement visible avec le nom complet en dessous pour ne pas confondre avec notre homonyme de l'Azergues
- les coloris rappelant les éléments fondamentaux de notre territoire (le violet pour la vigne, le vert pour les monts du beaujolais et ses forêts) et de notre compétence eau (le bleu pour l'eau)



M Didier Bazy rappelle que le site internet sera prêt pour les 20 ans : www.sieva.me

Emprunt

La Poste

La Poste a transmis récemment à M le Président leurs nouvelles conditions car il commence à pouvoir faire des propositions au-delà d'une durée de 15 ans.

Crédit Agricole :

- Enveloppe éligible BEI pour 50% de l'enveloppe
- Durée de 15 ans avec taux variable E3M +1,50% ou taux fixe 3,38%
- Durée de 20 ans avec taux variable E3M +1,55% ou taux fixe 3,83%

Caisse d'épargne :

- Enveloppe éligible BEI pour 50% du montant emprunté



Ces conditions financières privilégiées sont le fruit du partenariat entre la Banque Européenne d'Investissement et la Caisse d'Épargne, qui soutiennent les investissements dans le secteur de l'eau et de l'assainissement

Conditions financières à TAUX FIXE

BUDGET EAU

- ☑ Échéances constantes pour un prêt de 1 500 000 € avec amortissement progressif :
- ☑ Base de calcul : 30/360 j

Montant (en euros)	Durée	Taux	Périodicité	Échéances	Coût total du crédit
1 500 000	20	3,88%	annuelle	109 203,01	684 060,12
1 500 000		3,84%	semestrielle	54 067,22	662 688,71
1 500 000		3,82%	trimestrielle	26 900,96	652 076,72
1 500 000	25	4,24%	annuelle	98 469,00	961 724,90
1 500 000		4,20%	semestrielle	48 743,76	937 187,85
1 500 000		4,17%	trimestrielle	24 224,65	922 465,49

Mise à disposition des fonds :

Nous vous rappelons que vous disposez d'un délai de quatre mois à partir de cette offre pour le déblocage d'un prêt taux fixe (en une ou plusieurs fois), soit un taux garanti jusqu'à fin Juillet 2013.

Remboursement anticipé : Possible à chaque échéance, moyennant le paiement éventuel d'une

Caisse des Dépôts :

- 50% du montant de l'emprunt
- extension non éligible, uniquement travaux de réhabilitation :
 - o *La construction d'écoles, collèges et lycées*
 - o *La rénovation lourde des bâtiments publics (rénovation thermique, mise en accessibilité, mise aux normes sécuritaires et parasismiques)*
 - o *Les subventions apportées pour la construction de logements locatifs sociaux et médico-sociaux*
 - o *Les projets de transport en commun et acquisition de matériel roulant, infrastructures portuaires*
 - o ***Les rénovations de réseaux d'eau et d'infrastructures de collecte et de traitement des eaux usées***
 - o *Les travaux de prévention des inondations*
 - o *Les infrastructures de recyclage et de valorisation des déchets*
 - o *Le déploiement des réseaux numériques à très haut débit*
 - o *La construction et la rénovation d'établissements universitaires*
 - o *Les investissements lourds des hôpitaux*
- durée de 21 ans avec taux d'intérêt variable = taux livret A + 1,50% (taux actuel : 1,75%)

L'assemblée confirme la méthode, pour l'essentiel :

- d'autoriser M le Président à emprunter dès à présent en fonction des offres reçues
- de privilégier un taux fixe ou un taux variable capé
- de négocier sur la base d'une durée de 20 ans

7. QUESTIONS DIVERSES

L'invitation pour fêter les 20 ans du centre d'exploitation du syndicat le 5 juillet 2013 à partir de 17h30 est rappelée.

L'ordre du jour clos, la séance est levée.